



## LAFARGE ET WWF INTERNATIONAL : 10 ANS DE PARTENARIAT

En signant un partenariat global avec WWF en 2000, Lafarge est devenu le premier industriel à obtenir le titre de « *Conservation Partner* ». Renouvelé en 2005 puis en 2009, le partenariat a pour objectif de réduire l'empreinte environnementale du Groupe dans chacune de ses activités.

A travers ce partenariat, Lafarge et WWF ont clairement affiché leur volonté de travailler ensemble, pas seulement afin de montrer l'exemple et encourager de nouvelles avancées au sein du secteur industriel, mais également dans le but de démontrer que les entreprises peuvent travailler aux côtés d'ONG dans la poursuite d'objectifs communs.

Le succès de ce partenariat est fondé sur la confiance mutuelle et la transparence, avec WWF jouant le rôle d'« ami critique ». « Le fait que ce partenariat ait duré dix ans est une indication claire que les ONG peuvent travailler avec le secteur privé sur des questions majeures afin de relever les défis environnementaux croissants et obtenir des résultats positifs, plutôt que d'être sollicités seulement pour des sujets secondaires », explique Jim Leape, Directeur général du WWF International.

Ecouter les parties prenantes et comprendre leurs attentes est fondamental pour Lafarge. « Je suis convaincu que notre approche en matière de développement durable peut être partagée et sans cesse remise en cause et questionnée » estime Bruno Lafont, Président-Directeur général de Lafarge.

### Domaines clés d'action

Tout au long du partenariat, les deux organisations se sont attachées à rendre la coopération de plus en plus ambitieuse. La portée du partenariat comprend désormais des actions dans les domaines du changement climatique, de la biodiversité, de la construction durable, de la gestion de l'eau et des polluants persistants. Le partenariat concerne également les bureaux locaux du WWF et les unités opérationnelles de Lafarge qui travaillent ensemble à l'élaboration de projets communs sur le terrain.

- **Changement climatique** : réduire l'empreinte de Lafarge en termes d'émissions de gaz à effet de serre ; augmenter l'efficacité énergétique ; utiliser les énergies renouvelables ; développer le ratio ciment sur clinker.
- **Polluants persistants** : améliorer la connaissance, la compréhension et la gestion de Lafarge concernant les polluants persistants par la mesure systématique, le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques ainsi que la publication de rapports publics sur les progrès accomplis.
- **Consommation d'eau** : réduire l'empreinte des opérations de Lafarge à travers le monde en termes de consommation d'eau par la compréhension du Groupe de son empreinte hydrique et la mise en œuvre de bonnes pratiques conjointement définies.
- **Biodiversité** : élargir l'évaluation du potentiel de la biodiversité à toutes les carrières du Groupe ; développer des programmes de gestion de la biodiversité et des essais pilotes afin d'atténuer l'impact de l'exploitation.
- **Construction durable** : développer les activités, matériaux et systèmes de construction contribuant à l'approche de Lafarge en matière de construction durable.
- **Initiatives locales** : mettre en œuvre des initiatives conjointes afin d'obtenir des changements au niveau local et enrichir la valeur du partenariat.

### Résultats et performances

#### Changement climatique

En 2001, le Groupe s'était fixé pour objectif de réduire ses émissions nettes de CO<sub>2</sub> de 20% sur la période 1990-2010. En 2010, Lafarge a franchi une étape significative dans la lutte contre le changement climatique, en réduisant ses **émissions nettes de CO<sub>2</sub> de 21.7%**. Les principaux leviers utilisés pour réduire les émissions dans les pays développés et en voie de développement étaient :

- Augmentation de la performance énergétique des cimenteries par l'amélioration et modernisation des processus de production.

- Remplacement des combustibles par des déchets industriels et issus de la biomasse pour préserver les ressources non renouvelables.
- Ajouts de pouzzolane et coproduits industriels neutres en CO<sub>2</sub> dans le processus de fabrication du ciment.

Nos engagements de « deuxième génération » en faveur de la lutte contre le changement climatique comportent des objectifs qui reflètent mieux notre stratégie d'innovation en matière de solutions de construction durable et notre engagement « en aval ». Celui-ci consiste à nous impliquer dans des projets de construction dans lesquels les systèmes et solutions produits existants sont mis en place afin d'améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant l'empreinte carbone.

#### Polluants persistants

Grâce au travail mené sur les **polluants persistants**, Lafarge a réalisé une analyse des émissions de mercure et de dioxines à la sortie de tous les fours en exploitation intégrés au Groupe depuis au moins trois ans. Des projets visant à réduire les émissions des sites les plus émetteurs sont mis en œuvre et des pratiques standard sont actuellement élaborées afin de garantir le contrôle des polluants persistants dans tous les aspects des opérations de Lafarge. Des protocoles et rapports ont également été élaborés et sont mis en œuvre pour permettre de réaliser des tests réguliers et de qualité.

#### Gestion de l'eau

En tant que membre du « Water Footprint Network » depuis 2009, Lafarge a identifié 4 sites pilotes (au Royaume-Uni, en Roumanie, en Egypte et en Espagne) afin d'évaluer **l'empreinte hydrique** du Groupe. Ces sites pilotes ont permis au Groupe de mettre en place des programmes destinés à mieux gérer et conserver les ressources en eau. Un guide est en cours de déploiement sur les 125 sites Lafarge situés dans des zones de pénurie d'eau. Les prochaines étapes consistent à définir et mettre progressivement en œuvre la stratégie hydrique du Groupe, ainsi que de développer des programmes au profit des communautés locales situées aux alentours des sites Lafarge.

#### Biodiversité

Des indicateurs de performance environnementale et des normes pour la **réhabilitation des carrières** ont été établis dès le début du partenariat. En 2001, la première politique de réhabilitation des carrières a été mise en œuvre au sein du Groupe, et un indice de biodiversité a été conçu pour évaluer l'efficacité des techniques de réhabilitation des carrières et la conservation de la biodiversité sur les sites. En 2002, Lafarge a mis en œuvre avec WWF une méthodologie de réhabilitation des carrières, dont les principes sont toujours utilisés aujourd'hui. En 2010, 94% des 716 carrières actives du Groupe ont fait l'objet d'une analyse de biodiversité sur les critères validés par WWF. 47% des carrières qui se trouvent dans des zones sensibles de biodiversité (ex : aires protégées et / ou sites contenant des espèces protégées) disposent de plans de réhabilitation.

#### Construction durable

Pour relever le défi du changement climatique, les émissions des bâtiments doivent être réduites tout au long de leur cycle de vie. Au moins 80% de la consommation énergétique d'un bâtiment intervient pendant son utilisation. Par conséquent, les priorités de Lafarge en matière de construction durable sont de diminuer l'empreinte carbone de ses produits, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments et d'optimiser les coûts de construction. De nouveaux produits et systèmes continuent d'être mis au point par Lafarge afin de promouvoir des moyens simples mais efficaces permettant de **réduire l'empreinte carbone des produits et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments**.

#### Initiatives locales

Sous l'égide du partenariat mondial, un certain nombre de projets locaux ont également été développés. Jusqu'à présent, onze **initiatives locales** ont vu le jour :

- **Autriche** : réhabilitation de la carrière de Mannersdorf et création de l'indice de biodiversité afin d'évaluer les techniques de réhabilitation de carrières.
- **Kenya** : préservation des forêts de Shimba Hills et développement de biocarburants.
- **Canada** : conservation de la faune et de la flore par la mise en place d'un programme de cartographie visant à assurer la protection des carnivores de la région.
- **Espagne** : réhabilitation de la carrière de Yepes-Ciruelos.
- **Roumanie** : biodiversité et réhabilitation de la carrière de Matasar, située sur une zone Natura 2000.
- **Etats-Unis** : analyse et évaluation des écosystèmes dans la carrière de granulats de Presque Isle.
- **Irlande du Nord** : réhabilitation de carrière et développement d'une zone d'habitat durable et éco-touristique.
- **France** : réhabilitation respectueuse de l'environnement du siège social de WWF France ; travail sur l'indice de biodiversité existant ; groupe de travail sur la construction durable.
- **Philippines** : construction durable et évaluation du cycle de vie des ciments avec ajouts.

- **Canada** : mise en œuvre durable et économique de combustibles renouvelables issus de la biomasse.
- **Chine** : construction d'un hôtel à efficacité énergétique ; promotion des bâtiments à empreinte carbone réduite auprès des communautés et gouvernements locaux ; et recyclage des déchets comme combustibles alternatifs.